



## **Décision du 24 janvier 2023 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission consultative paritaire de l'ERAFP**

**Le Directeur de l'Etablissement de retraite additionnelle de la fonction publique,**

**Vu :**

Le code général de la fonction publique ;

Le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application des articles 7 et 7 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

La décision du 20 septembre 2021 portant création d'une commission consultative paritaire au sein de l'ERAFP ;

Le procès-verbal de tirage au sort des représentants du personnel à la commission consultative paritaire daté du 23 janvier 2023,

**Décide :**

### **Article 1 :**

Sont désignés représentants de l'administration au sein de la commission consultative paritaire de l'ERAFP :

**Membres titulaires :**

Laurent GALZY, directeur de l'ERAFP

Catherine VIALONGA, directrice adjointe, directrice de la gestion technique et financière

**Membres suppléants :**

Philippe BRIARD, directeur adjoint, directeur administratif et des opérations

Julie VERNAY, responsable des ressources humaines

**Article 2 :**

Sont nommés représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire de l'ERAFP :

Membres titulaires :

Cédric DJOUKAM

Irena JAKOPOVIC

Membres suppléants :

Fayçal AHMED

Fabienne JOFFIN

**Article 3 :**

Les représentants du personnel sont nommés pour un mandat de 4 ans, dont la fin sera déterminée par la date des prochaines élections professionnelles de la fonction publique.

Les représentants de l'administration sont désignés pour un mandat de 4 ans. La liste des représentants de l'administration pourra être modifiée par décision du directeur de l'ERAFP.

**Article 4 :**

Le directeur de l'ERAFP est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'administration centrale* et sur tout autre support permettant de lui donner une publicité suffisante

Fait à Paris, le 24 janvier 2023



Laurent Galzy  
Directeur de l'ERAFP